



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2024

Délibération n°2024012

Date de convocation : 06/03/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le



L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Cyril FLOURET, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrigne PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Nicolas PAGET
Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrigne PRIANO-LAFONT
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Caroline FAYOL pouvoir à Benoît VALENZUELA

Absents :

Catherine ZDYB
Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

URBANISME / DÉNOMINATION DE VOIRIES

Afin de faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes) qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins, le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, il est nécessaire d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Plus précisément pour la présente délibération sur l'impasse perpendiculaire au Faubourg, ainsi que sur l'impasse parallèle à route de Châteauneuf-du-Pape.

En commission d'aménagement urbain en date du 19/02/2024, 2 propositions ont ainsi été actées :

- Impasse Porte des Princes, pour l'impasse perpendiculaire au Faubourg,
- Impasse des Barrières, pour l'impasse parallèle à route de Châteauneuf-du-Pape.

La numérotation Impasse Porte des Princes se fera de manière métrique pair/impair. La numérotation Impasse des Barrières reste quant à elle inchangée.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les dénominations des deux impasses Faubourg de Luynes actées par la commission aménagement urbain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de valider le principe de procéder à la dénomination et au numérotage des voies de la Commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Le Conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge de l'aménagement et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dénominations des deux impasses faubourg de Luynes ;
- **DIT** que l'impasse perpendiculaire au Faubourg de Luynes sera dénommée comme suit : **Impasse Porte des Princes.**
- **DIT** que la numérotation Impasse Porte des Princes se fera de manière métrique pair/impair.
- **DIT** que l'impasse parallèle au Faubourg de Luynes sera dénommée comme suit : **Impasse des Barrières.**
- **DIT** que la numérotation Impasse des Barrières ne sera pas impactée par cette modification.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.